

A Mauléon, le 8 février 2024.

Invitation à mobilisation MAEC

« Des MAEC pour TOUS » !

Le CIVAM, en tant que co-animateur du dispositif MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sur le territoire du Nord Deux Sèvres s'adresse à tous les paysan.ne.s souhaitant s'impliquer pour les MAEC.

N'ayant obtenu aucune réponse quant aux engagements de l'Etat à honorer l'ensemble des demandes de contractualisations MAEC, le CIVAM souhaite marquer un coup d'arrêt dans les négociations en cours qui ne semblent pas aboutir.

Les grilles de priorisations proposées ne nous semblent ni justes ni équitables.

La seule solution serait que tous les paysan.ne.s souhaitant s'engager dans les MAEC soient retenus, au même titre qu'en Bretagne.

Pour faire entendre nos voix, nous vous invitons à une mobilisation massive :

Le Mercredi 14 février 2024 à 12h à la DRAAF de Poitiers

Cette mobilisation se veut la plus rassembleuse possible, mais peut être soutenue par des syndicats et des associations. L'objectif étant que la majorité d'entre vous, puisse participer à cette journée, quelle que soit votre appartenance politique/syndicale, ou non.

Malgré les annonces, l'accompagnement à la transition est essentiel pour tous et doit être soutenu par tout le monde.

Nous devons être nombreux.ses et montrer nos intentions et notre détermination à obtenir ces mesures MAEC pour tou.te.s ceux-elles qui les demandent et plus généralement défendre l'accès aux mesures visant à nous accompagner dans nos changements de pratiques.

Les informations quant à la mobilisation pour l'obtention de nos mesures circuleront sur un groupe WhatsApp. Un convoi tracteur sera organisé. Pour être inscrit.e sur le groupe « Des MAEC pour TOUS », envoyez un sms au **06 40 59 17 84**.

Frédéric SOULARD et Fabrice MERCERON,
Co-présidents du CIVAM du Haut Bocage



Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
5 place du Château – 79700 Mauléon

Tél : 05-49-81-80-29 – Fax : 05-49-81-80-06 – Email : contact@civamhb.org

N° Siret : 402 072 367 00038 – Code APE : 9499Z

N° déclaration d'activités de formation : 54790046979

Nouveau positionnement du CIVAM du Haut Bocage

Ces derniers mois, le CIVAM du Haut Bocage s'est mobilisé au niveau local, régional et national, pour défendre le redimensionnement des enveloppes MAEC et ainsi accompagner tous les agriculteurs.rices souhaitant maintenir ou faire évoluer leurs pratiques agro-écologiques, et plus particulièrement, soutenir l'élevage de ruminants.

Différentes propositions ont fait l'objet d'un approfondissement en interne, afin de réfléchir à un cadrage plus adapté (réf courrier du 22/12/2023).

Une nouvelle grille de priorisation, se basant sur des critères tels que : la diversité d'assolement, la présence de prairies multi-espèces et prairies naturelles... avait également été transmise à l'autorité de gestion MAEC. L'objectif : s'appuyer sur des indicateurs cohérents et solides, tout en engageant le plus grand nombre de fermes dans le dispositif.

Malheureusement, malgré nos efforts et nos propositions, la grille de priorisation actuellement retenue pour la sélection des dossiers sur le territoire ZIPC (zone intermédiaire Poitou-Charentes) s'avère totalement défailante et vient notamment défavoriser les fermes en polyculture-élevage de ruminants du Nord Deux-Sèvres.

Aujourd'hui, force est de constater que nous ne sommes pas entendus, et que les orientations prises sur cette grille ne sont pas acceptables, le CIVAM HB ne souhaite plus mettre d'énergie, ou prendre part aux travaux visant à départager les fermes. Pour toute transparence, et afin que chacun.e puisse prendre du recul sur la situation, vous trouverez cette grille [ici](#).

En revanche, nous restons persuadés que le dispositif MAEC reste le principal outil pour accompagner la transition, anticiper le changement climatique via la mise en place de nouvelles alternatives, préserver une bonne dynamique de territoire...

C'est pourquoi, aujourd'hui, afin d'accompagner au mieux les fermes souhaitant s'inscrire en MAEC, le CIVAM HB souhaite défendre auprès des instances régionales, le fait que l'entrée dans la démarche MAEC ne s'appuie plus sur des critères de priorisation. A titre informatif, sur le territoire ZIPC, 44 % des fermes considérées comme non éligibles (soit 110 fermes), disposent d'un nombre de points identiques. Pour le CIVAM HB, départager ces fermes s'apparente à une réelle incohérence. Que ce soit le territoire ZIPC ou sur le Bassin Versant du Longeron, l'intégralité des fermes souhaitant souscrire une MAEC (notamment le niveau 3 ou 2), doit pouvoir être accompagnée.

Plus concrètement, la rallonge budgétaire (150 millions d'euros à l'échelle nationale) annoncée il y a quelques semaines se doit d'être rapidement mise à disposition des fermes souhaitant maintenir ou réfléchir des pratiques plus résilientes. Pour œuvrer dans ce sens, nous comptons sur votre appui, et votre présence, lors des différents temps de mobilisation qui vous seront proposés dans les jours à venir. En effet, nous devons nous mobiliser pour être entendus !

Restons motivés et convaincus que chacun.e peut apporter sa pierre à l'édifice, pour contribuer à faire de nos territoires, des campagnes plus durables, et plus vivantes !

Frédéric Soulard, Fabrice Merceron
Co-présidents du CIVAM du Haut Bocage